

RÉUNION DU CONSEIL

1 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le un avril, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Madame Mihaela DELAMARE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre DUVAL est appelé à remplacer Monsieur Pierre BOURGUIGNON au sein du Conseil métropolitain. Retenu par des impératifs, il donne pouvoir à Monsieur LEVILLAIN.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 20 h, Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 25 et jusqu'à 20 h 15, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) à partir de 18 h 39, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), M. COULOMBEL (Elbeuf) jusqu'à 19 h 08, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 16, M. FOUCAUD (Oissel), Mme FOURNIER (Oissel), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18 h 30, M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18 h 25 et jusqu'à 20 h, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-

du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 19 h 30.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GUILLOTIN, Mme BALLUET (Rouen) par M. ROBERT, Mme BENDJEBARABLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, Mme BOULANGER (Canteleu) par M. RANDON, Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) par M. GRELAUD, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. LAMIRAY, M. CORMAND (Canteleu) par M. MOREAU, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. CHARTIER à partir de 19 h 08, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme DEL SOLE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUVAL (Sotteville-lès-Rouen) par M. LEVILLAIN, M. GUILLIOT (Ymare) par M. DUPRAY, Mme KRÉBILL (Canteleu) par M. GLARAN, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS jusqu'à 19 h 50, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY, M. MERABET (Elbeuf) par Mme TOUTAIN, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. BREUGNOT, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. BONNATERRE, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER à partir de 19 h 30, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) par Mme SANTO, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos).

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 17 décembre 2018 (Délibération n° C2019_0083 - Réf. 4073)**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - Musées - Programme de réalisation d'un centre de conservation et de réserves mutualisées : approbation (Délibération n° C2019_0084 - Réf. 4040)**

Le Conseil a approuvé le programme de réalisation d'un centre de conservation et de réserves mutualisées des musées métropolitains pour un montant estimé à 11 408 334 € HT. Le lancement d'une procédure de marché avec négociation a également été autorisé. Le Président a été habilité à signer le marché correspondant.

Enfin, le Président a été autorisé à solliciter les aides financières de la Région Normandie et d'autres financeurs éventuels au taux le plus élevé, la Métropole s'engageant à assurer la charge du solde de l'opération.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Convention de gestion relative à l'entretien et aux travaux neufs des musées et de la patinoire - Avenant n° 1 : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0085 - Réf. 4039)**

Les termes de la convention modifiée conclue avec la Ville de Rouen, relative à l'entretien et aux travaux neufs sur les musées et la patinoire olympique de l'Île Lacroix, ont été approuvés. Les modifications portent sur l'intégration des dispositions et des charges liées à l'entretien du bâtiment de la patinoire dans le cadre utilisé pour l'entretien des musées à compter du 16 mai 2019. Le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 à ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Patinoire olympique de l'Île Lacroix à Rouen - Convention de gestion à intervenir avec la ville de Rouen : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0086 - Réf. 4035)**

La convention relative à la gestion des services et personnels et à la gestion patrimoniale de la patinoire olympique de l'Île Lacroix prenant fin le 15 mai 2019, il a été proposé de conclure une nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2020 relative à la gestion des services et personnels.

Les termes de la convention de gestion à intervenir avec la ville de Rouen ont été approuvés et la Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements sportifs - Palais des Sports (Kindarena) - Contrat de délégation de service public 2012-2018 - Biens de reprise - Convention à intervenir avec la société SNC Sports en Seine : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0087 - Réf. 3987)**

La délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2017, ayant initialement prévu la liste des biens de reprise à la date du 30 juin 2018, a été abrogée. La qualification de la nouvelle liste des biens en biens de reprise a été approuvée. Les biens seront transférés dans les biens propres de la Métropole Rouen Normandie.

L'indemnité de rachat a été fixée à 18 940,28 € HT, soit 22 728,33 € TTC.

Les termes de la convention de rachat à intervenir avec le délégataire ont été approuvés et le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAC Les Coutures - Traité de concession à intervenir avec Rouen Normandie Aménagement : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0088 - Réf. 4038)**

Les termes du traité de concession à intervenir avec la SPL RNA, relatif au projet d'aménagement de la future ZAE des Coutures, ont été approuvés.

La convention d'avance, relative à ce projet d'aménagement d'un montant de 1 000 000 € et le montant de la participation de la Métropole Rouen Normandie à 1 374 000 € HT, dont 400 000 € HT pour l'année 2019, ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer le traité de concession et la convention d'avance à intervenir avec la SPL Rouen Normandie Aménagement.

Adoptée (Contre : 8 voix).

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Vie étudiante - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Normandie (CROUS) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Métropole (Délibération n° C2019_0089 - Réf. 4003)**

Mesdames Mélanie BOULANGER et Charlotte GOUJON ont été désignées respectivement en qualité de représentante titulaire et représentante suppléante au Conseil d'Administration du CROUS Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Emploi et insertion - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Avenant n° 1 au protocole d'accord du 28 novembre 2014 : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0090 - Réf. 4029)

Les termes de l'avenant au protocole d'accord du PLIE, signé le 28 novembre 2014, ont été approuvés et le Président a été habilité à le signer. Il a pour objet de poursuivre l'action du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2020.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Tarifs des aires de stationnement et de services pour camping-cars pendant l'Armada : approbation des tarifs** (Délibération n° C2019_0091 - Réf. 3997)

Le Conseil a approuvé l'application d'un tarif de 11 € par 24 h, incluant le stationnement et l'accès à l'ensemble des services sur les deux sites qui seront ouverts à Rouen et à Amfreville-la-Mivoie du 4 juin au 18 juin 2019, et d'approuver le tableau des arrhes annexé à la délibération, applicable pour les réservations à partir de 3 nuits.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Avis de la Métropole sur le projet de SRADDET arrêté** (Délibération n° C2019_0092 - Réf. 4027)

Le Conseil a décidé :

- de demander le retrait du SRADDET des phrases suivantes :

- « Malgré l'extension de leurs périmètres dans le cadre de pôles métropolitains, aucune des trois grandes agglomérations normandes ne dispose aujourd'hui de la taille et des fonctionnalités suffisantes pour rivaliser avec les autres métropoles régionales » (p. 74 du rapport) ;

- « Si aucune de ces agglomérations n'est en capacité à elle-seule d'assumer les fonctions de Métropole, leur mise en synergie permet en revanche de constituer un pôle métropolitain normand de premier ordre » (p.73 du rapport) ;

- de formuler, sous cette double réserve, un avis favorable au projet de SRADDET arrêté, assorti des remarques formulées dans le document annexé à la présente délibération, et notamment :

- Revisiter les différents horizons temporels d'atteinte des objectifs afin de les rendre réalistes (sans que cela ne leur fasse perdre leur ambition) et compatibles avec les calendriers d'élaboration des documents qui doivent les décliner ;
- Supprimer la règle visant que les SCOT et PLU devront prévoir que les nouveaux espaces imperméabilisés doivent être compensés à 150% par de la désimpermeabilisation de surfaces déjà imperméabilisées compte-tenu du caractère inopérant des SCOT et surtout des PLU pour ce faire ; poser en revanche une orientation stratégique claire et forte ;

- Préciser les périodes de référence, données source et méthodes pour ce qui concerne la règle visant à favoriser la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles ainsi que les territoires et vocation ciblées par cet objectif ;
- Définir en matière d'habitat des dispositifs permettant de résorber la vacance du parc de logement privé existant et lui rendre de l'attractivité. Cela contribuera à travailler à une économie d'usage des ressources naturelles (espaces naturels et matériaux de construction) ;
- Préciser la teneur, la portée, l'articulation et les modalités d'élaboration des différents documents que le SRADDET mentionne sans les intégrer (schéma logistique, schéma régional d'intermodalité, etc) ;
- Valoriser le lien entre enseignement-recherche-développement et mobilité, notamment à travers les expérimentations autour du véhicule autonome, afin de positionner la Normandie comme un territoire d'excellence autour des mobilités du futur ;
- Valoriser l'existence de l'association des « Aéroports de Normandie » dans le cadre de la stratégie régionale aéroportuaire ;
- Revoir à la hausse les objectifs relatifs à la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Région ;
- Prévoir des mesures d'accompagnement adaptées pour atteindre l'objectif ambitieux que le SRADDET fixe en matière de rénovation énergétique des logements (2,3 % du parc) et inclure les bâtiments d'activités dans cet objectif.

Adoptée (Abstention : 40 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Programme Local de l'Habitat - Arrêt du Projet** (Délibération n° C2019_0093 - Réf. 4032)

Le projet de Programme Local de l'Habitat constitué de ses trois documents (le Diagnostic, les Orientations et le Programme d'Actions composé d'actions thématiques et de fiches communales) a été arrêté.

Le projet de Programme Local de l'Habitat sera transmis aux communes, qui disposeront d'un délai de deux mois à compter de la date de transmission pour faire connaître leur avis et, au vu de ces avis, le Conseil délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au représentant de l'État. Celui-ci devra le soumettre pour avis, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Le Conseil adoptera ensuite le Programme Local de l'Habitat, accompagné d'un règlement d'aides.

Adoptée (Contre : 10 voix, Abstention : 3 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat de la Métropole "Rouen Habitat" : modification - Remplacement d'une personne qualifiée au regard des interventions de l'office dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et du financement de ces politiques ou affaires sociales (Délibération n° C2019_0094 - Réf. 4034)**

Le Conseil a pris acte de la fin du mandat de Monsieur José ESCALANTE et a désigné Monsieur Benoît LECLERC, nouvel administrateur du collège du Conseil d'Administration de l'office public de l'habitat de la Métropole « Rouen Habitat ».

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Rouen - Ilôt Nétien - protocole transactionnel - approbation (Délibération n° C2019_0095 - Réf. 4071)**

Le Conseil a décidé d'accepter l'offre de la SMAC en date du 9 janvier 2019 portant cession des parcelles KT 36, 90, 91 et 92 pour un prix global et net vendeur de 4 200 000 €. Il a approuvé le protocole transactionnel entérinant les termes de cet accord et constatant le renoncement des parties aux instances en cours relativement à l'îlot Nétien.

Le Président a été autorisé à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Métropole et la SMAC.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Règlement voirie Métropole Rouen Normandie: Approbation (Délibération n° C2019_0096 - Réf. 4082)**

Le règlement de voirie, fixant les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive de la Métropole Rouen Normandie, a été approuvé.

Adoptée(Contre : 7 voix, Abstention : 1 voix, M. BACHELAY ne prend pas part au vote) .

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Acquisition de véhicules de propreté - Règlement de mutualisation : approbation (Délibération n° C2019_0097 - Réf. 3672)**

Le Conseil a décidé de se doter de véhicules et engins de propreté et a habilité le Président à signer les actes correspondants.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation** (Délibération n° C2019_0098 - Réf. 4051)

Le Conseil a approuvé le plan de financement prévisionnel, d'un montant total de 10 984 184 € H.T, pour les opérations liées à l'extension, renouvellement, redimensionnement, réhabilitation de réseaux, aux études, à la création et aménagement de bassins et à la suppression et réhabilitation de Station d'épuration.

Le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes et la Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Transition énergétique - Modification du plan de financement prévisionnel de l'Espace Info-Energie (EIE) 2018-2020 - Dispositif régional de "Conseil Habitat et Énergie" - Convention de financement à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0099 - Réf. 3967)

La modification du plan de financement prévisionnel de l'Espace Info-Energie (EIE) sur la période 2018-2020 et la convention de financement de l'EIE avec la Région Normandie pour l'année 2019 relative à l'implication du service dans le dispositif régional de « *Conseil Habitat et Énergie* » ont été approuvées.

Le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Rouen - Immeuble du PCC – Valorisation des bureaux disponibles - Modification de la redevance d'occupation** (Délibération n° C2019_0100 - Réf. 4097)

Le Conseil a approuvé le montant de la nouvelle redevance d'occupation des bureaux de l'immeuble du PCC, à un prix au mètre carré hors taxes hors charges de cent cinquante euros (150,00 € le m² HT, HC) avec une marge de négociation de ± 20%, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019. Il a été décidé d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A. pour la location des locaux nus au sein dudit immeuble.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er avril 2019 et création d'emplois budgétaires - Approbation** (Délibération n° C2019_0101 - Réf. 4010)

Le Conseil a décidé de créer un emploi de technicien principal de 1ère classe relevant du cadre des emplois des techniciens territoriaux, un emploi d'ingénieur territorial relevant du cadre d'emplois

des ingénieurs territoriaux et un emploi d'assistant socio-éducatif de 1ère classe relevant du cadre d'emploi des assistants sociaux territoriaux.

Un emploi de rédacteur principal de 1ère classe relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux a été supprimé.

Enfin, la répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie a été approuvée.

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Bureau du 28 février 2019**
(Délibération n° C2019_0102 - Réf. 4090)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2019_0103 - Réf. 4074)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.